

Décision relative au retrait d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement (UE) 2015/307 du 26 février 2015,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de la firme du 24 novembre 2015, concernant le retrait du produit phytopharmaceutique **PHYSALIS***

de la société BAYER SAS
enregistrée sous le n°2016-0070

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	PHYSALIS
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BAYER SAS Bayer CropScience Département Homologation 16 rue Jean-Marie Leclair CS 90106, 69266 LYON CEDEX 09 France
Formulation	Granulé dispersible (WG)
Contenant	500 g/kg - tébuconazole 250 g/kg - trifloxystrobine
Numéro d'intrant	2060047
Numéro d'AMM	2100212
Fonction(s)	Fongicide
Gamme d'usages	Professionnel

Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	31/07/2016
Date limite pour l'élimination, le stockage et l'utilisation des stocks existants	31/01/2017

A Maisons-Alfort, le

25 FEV. 2016

Françoise WEBER
 Directrice générale adjointe produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)